

BROCHURE TARIFS 2024

SERVICES
EXTRA
AÉRONAUTIQUES



**ST-NAZAIRE MONTOIR
AÉROPORT**

POWERED BY **VINCI** AIRPORTS

SOMMAIRE

Redevances domaniales	02
- Principes généraux	02
- Aérogare passagers	03
- Zone aviation légère	03
- Amodiations	03
- Autres Zones	04
Installations extra-aéroportuaires	05
- Prestations	05
- Usage des installations	09
- Location de salons	10
En annexe :	
- À qui vous adresser ?	11

Attention...

Nos tarifs sont applicables à compter du 1^{er} avril 2024

* Les tarifs affichés sont arrondis à deux décimales, et peuvent présenter quelques différences avec les montants facturés qui sont calculés avec quatre décimales.

REDEVANCES DOMANIALES

Le Département Travaux et Domaine est à votre disposition pour vous informer sur les tarifs des locaux, les disponibilités en locaux et terrains, et également pour étudier toute demande spécifique.

① **Département Travaux et Domaine**
Tél : 02.40.84.95.34 (Béatrice RAVARD)
02.40.84.80.21 (Isabelle BARBERET)
Email : b.ravard@nantes.aeroport.fr
ou i.barberet@nantes.aeroport.fr

Principes généraux

Toute occupation du Domaine Aéroportuaire doit être contractualisée et faire l'objet d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT). Cette AOT et le Cahier des Clauses et Conditions Générales (CCCG) y étant annexé régissent les conditions d'occupation du Domaine Public Aéroportuaire.

Les principes généraux et communs à toutes les AOT sont les suivants :

- Les surfaces sont mises à disposition en l'état. Un état des lieux d'entrée et de sortie est réalisé,
- Un dépôt de garantie est requis,
- Les surfaces des locaux sont arrondies au m² supérieur,
- La période de facturation est définie dans l'AOT et payable d'avance,
- Tout mois commencé est entièrement dû (sauf mention spécifique dans les tarifs ci-après),
- Les redevances sont actualisées tous les ans, généralement le 1^{er} avril selon l'indice retenu dans l'AOT,
- Tous travaux sur les surfaces mises à disposition sont soumis au respect des conditions fixées dans l'AOT et à l'application du CCCG.

La Société Aéroports du Grand Ouest propose (selon disponibilité et conformément à la réglementation applicable) :

- Des locaux,
- Des terrains (viabilisés ou non viabilisés),
- Des hangars avions.

Toute demande de nouvelle implantation sur le Domaine Aéroportuaire doit être anticipée et est conditionnée à la disponibilité de locaux ou de surface. Dans le cadre d'une activité soumise à un agrément préfectoral, Aéroports du Grand Ouest ne peut délivrer d'AOT avant l'obtention de cet agrément.

Aérogare passagers

Tarifs à compter à compter du 01/04/2024

En EURO HT

	Par m ² Et par an
Local Aérogare	183,77

Zone aviation légère

Tarifs à compter à compter du 01/04/2024

En EURO HT

	Par m ² Et par an
Terrain non viabilisé	5,76
Hangar	29,49

Amodiations

Tarifs à compter à compter du 01/04/2024

En EURO HT

	Par hectare Et par an
Terrain pour récolte de foin	38,24
Terrain pour pacage / Bétail	68,83

Toute année commencée est dûe.

Autres Zones

Tarifs à compter à compter du 01/04/2024

En EURO HT

	Par m² Et par an
Terrain non viabilisé	5,77
Terrain viabilisé	7,86
Zone de stockage d'appareaux	16,21

INSTALLATIONS EXTRA-AÉROPORTUAIRES

Prestations

Charges locatives

① **Département Travaux et Domaine**
Tél : 02.40.84.95.34 (Béatrice RAVARD)
02.40.84.80.21 (Isabelle BARBERET)
Email : b.ravard@nantes.aeroport.fr
ou i.barberet@nantes.aeroport.fr

A titre non exhaustif est listé ci-dessous le prix des charges courantes. Ces dernières peuvent être complétées selon des clauses spécifiques à chaque AOT.

Eau

Les charges sont réparties au prorata des surfaces occupées.

Au m³ : 7,18 EURO HT

Électricité

Les charges sont réparties au prorata des surfaces occupées et/ou sur relevé de compteur.

Tarif 2024	L'unité
Tarif (HT le kw)	0,367 €

Prestations techniques

① **Département Gestion Technique
et Maintenance**

Tél : 02.40.84.81.45

Email : g.chupin@nantes.aeroport.fr

Tarif main-d'œuvre « Société Aéroports du Grand Ouest »

Tarifs à compter du 01/04/2024

En EURO HT

	Main-d'œuvre maintenance De 6h00 à 22h00
Une heure « technicien »	69,00
Une heure « chargé d'étude »	90,00

Un minimum d'une heure d'intervention sera facturé.

Est également facturé en plus du temps d'intervention le temps de trajet aller/retour entre les aéroports de Nantes et Saint Nazaire.

De 22h00 à 6h00 : majoration de 100 %

Week-end : majoration de 150 %

Demande de travaux /devis

Toute demande de travaux fait l'objet d'un devis.

L'établissement d'un devis est facturé 105€ TTC sauf en cas de validation de ce dernier.

Forfaits de travaux – Service Gestion Technique et Maintenance

Tarifs à compter du 01/04/2024

Forfait pour le déplacement	Coût
Forfait remplacement pour un canon de porte sous pass	147,00 €HT
Forfait remplacement pour un canon de boîte aux lettres	62,00 €HT
Forfait remplacement d'une clé	45,00 €HT
Forfait remplacement d'un tube fluo + starter	23,00€HT + Main d'œuvre

Est également facturé en plus du forfait le temps de trajet aller / retour entre les aéroports de Nantes et Saint Nazaire.

Badges Sûreté

	EURO HT
Fabrication d'une carte d'autorisation d'accès côté piste	30,00
Fabrication d'une vignette automobile côté piste	30,00

La demande de badge entraîne une facturation même si le badge n'est pas récupéré par le demandeur.

Pour information et fourniture de badges :

① **Service des badges et accès à la zone réservée**
Tél : 02.40.84.99.88
Email : service.badges@nantes.aeroport.fr

Prestation Formation Sécurité et Prestation Formation en vue d'obtenir l'autorisation de conduite sur les voies de services

La Société Aéroports du Grand Ouest assure les formations réglementaires en matière de sécurité sur la plateforme de Saint-Nazaire Montoir.

En EURO HT

Par personne	70,00
--------------	-------

Toute annulation d'une demande de formation doit être formalisée au plus tard trois jours avant la date de ladite formation. Passé ce délai, le montant de la formation sera considéré comme dû et exigible par la Société Aéroports du Grand Ouest au tarif en vigueur.

Pour information :

① **Cyrille BERTHEBAUD**
Tél : 06.16.92.09.66
Email : c.berthebaud@nantes.aeroport.fr

Formation en vue d'obtenir l'autorisation de conduite sur l'aire de manœuvre

Le S.S.L.I.A. assure les formations réglementaires en vue d'obtenir l'autorisation de conduite sur l'aire de manœuvre de l'Aéroport Saint-Nazaire Montoir.

En EURO HT

Par personne	70,00
--------------	-------

Pour toute demande, prendre contact avec le S.S.L.I.A. pour se renseigner sur le calendrier des formations ainsi que sur les modalités et les pré-requis nécessaires au préalable du suivi de cette formation. Toute annulation d'une demande de formation doit être formalisée au plus tard trois jours avant la date de ladite formation. Passé ce délai, le montant de la formation sera considéré comme dû par la société au tarif en vigueur.

Pour information :

① **Cyrille BERTHEBAUD**
Tél : 06.16.92.09.66
Email : c.berthebaud@nantes.aeroport.fr

Usage des installations

Location des lignes téléphoniques

① **Département Gestion Technique
et Maintenance**
Tél : 02.40.84.81.45
Email : g.chupin@nantes.aeroport.fr

	EURO HT
Ligne hors autocommutateur par ligne et par an (France Telecom, ADSL, Numeris, Transpac, spécialisée,...)	178,53
Forfait transfert ou mise en parallèle par ligne	100,94

*Tout trimestre commencé est dû.

Location de salons

Location de salons

	EURO HT par jour
* Tarif location de salons St Nazaire (pas de demie-journée)	110,00

*salon de 25m², meublé de 2 tables et chaises à la demande.

Ce salon ne dispose pas de vidéo, pas de wifi, pas de téléphone, pas de climatisation et pas de nettoyage spécifique.

Pour information :

Comptoir Informations
Tél : 0 892 568 800 (*)
Fax : 02.40.84.95.02
Email : salons@nantes.aeroport.fr
(* Appel facturé 0,40€ la minute)

À QUI VOUS ADRESSER ?

Composez le 02.40.84... suivi du numéro de votre correspondant

DIRECTION COMMERCIALE ET MARKETING

Développement du réseau et du trafic, commercialisation des services, Renseignements sur le Fret aérien

Développement Aéronautique	81.27
Développement Commercial et Digital	81.77
Développement Extra-Aéronautique	95.33

DIRECTION FINANCIÈRE

Facturation des redevances aéronautiques et des services extra-aéronautiques	83.45
Recouvrement clients et simulations tarifaires	83.45
Demande de brochure tarifaire	96.76

DIRECTION DES OPÉRATIONS AÉRONAUTIQUES **83.70**

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET INFRASTRUCTURE **81.29**

Interventions du personnel pour prestations techniques et de maintenance, locations de locaux.

Département Travaux et Domaine	95.34
Département Gestion Technique Maintenance	81.45

DÉPARTEMENT SÉCURITÉ ET GESTION DES RISQUES **96.69**
